



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 12 janvier 2012



**Investissements d'avenir :
Premier investissement du Fonds National d'Amorçage
dans Inserm Transfert Initiative, société d'investissement
en amorçage spécialisée en sciences de la vie et en santé**

François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent le premier investissement du Fonds National d'Amorçage (FNA) dont la gestion est confiée à CDC Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Le Fonds National d'Amorçage (FNA) a été mis en place par l'État afin de soutenir les entreprises qui développent des innovations technologiques, porteuses d'avantages compétitifs, créatrices d'emplois et d'activité économique en leur apportant des fonds propres.

En réalisant une augmentation de capital de 33,5 millions d'euros, Inserm Transfert Initiative devient la première société d'amorçage et de pré-amorçage en sciences de la vie adossée à un organisme de recherche publique en France. Elle bénéficie de l'apport de l'Inserm via sa filiale Inserm Transfert et de celui de partenaires privés et d'acteurs-clés de l'industrie pharmaceutique et de la santé.

Au travers de cette opération l'ambition d'Inserm Transfert Initiative est d'accompagner la croissance de 15 à 20 nouvelles entreprises en investissant un montant moyen de 2 millions d'euros par entreprise sur une période de cinq ans.

Trois acteurs institutionnels de référence participent à l'augmentation de capital d'Inserm Transfert Initiative : L'État via le Fonds National d'Amorçage (15 millions d'euros) qui est géré par CDC Entreprises dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, CDC Entreprises au titre du Programme FSI France Investissements (5 millions d'euros) et Inserm/Inserm Transfert (5 millions d'euros).

A leur coté et dans un modèle de partenariat ambitieux public/privé, l'assureur lyonnais Sham et plusieurs grands laboratoires pharmaceutiques français et internationaux – Abbott, Boehringer Ingelheim Venture Fund, GlaxoSmithKline, Ipsen, LFB Biotechnologies, MSD France, Sanofi – participent également à l'augmentation de capital d'Inserm Transfert Initiative, pour un montant total de 8,5 millions d'euros.

La participation des industriels du domaine de la santé au capital d'Inserm Transfert Initiative vient répondre à la volonté du Président de la République, exprimée au cours des Etats Généraux de l'Industrie, de structurer des filières industrielles en France. L'implication opérationnelle des industriels dans les phases de maturation et de développement des entreprises apportera en outre une réponse efficiente aux problématiques de pérennisation du tissu industriel.

Inserm Transfert Initiative a été créée en 2005 en partenariat avec Inserm Transfert, CDC Entreprises, Sofinnova Partners et Natexis Venture Selection pour pallier le manque de financement des sociétés de biotechnologies issues de la recherche académique. En quelques années, la stratégie d'Inserm Transfert Initiative a permis de structurer un portefeuille qui compte aujourd'hui 14 entreprises.

Depuis sa création, Inserm Transfert Initiative a pour vocation d'investir très en amont dans des entreprises innovantes de biotechnologies en s'appuyant plus particulièrement sur les domaines d'excellence de la recherche de l'Inserm et sur l'expertise d'Inserm Transfert.

Le Fonds National d'Amorçage (FNA) doté de 400 millions d'euros dans le cadre du programme d'investissements d'avenir financé par l'Etat dont la gestion a été confiée à CDC Entreprises, ne finance pas directement des entreprises. Il investit dans 15 à 20 fonds d'amorçage gérés par des équipes de gestion professionnelles qui réalisent eux-mêmes des investissements dans de jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et de démarrage.

Ce régime d'intervention publique en capital-investissement auprès des jeunes entreprises innovantes a été validé par le Commission Européenne le 20 avril 2011.

Les fonds, souscrits par le FNA, viseront notamment les entreprises des secteurs technologiques définis par la stratégie nationale pour la recherche et l'innovation : la santé, l'alimentation et les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies et les écotechnologies.

Pour plus d'informations :
Investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN : 01.53.18.42.96

Cabinet de René RICOL : 01.42.75.64.43

CDC Entreprises : 01.58.50.73.02

Caisse des Dépôts : 01 58 50 31 61

Inserm Transfert : 01.55.03.01.68

